Présidence des Juges de Paix et des Juges au Tribunal de Police de l'arrondissement judiciaire de Namur

Namur, le 27 mai 2026,

Nous, Pierre MARISSIAUX, Président des juges de paix et des juges au tribunal de police de l'arrondissement de Namur ;

Vu les articles 66 et 71 du code judiciaire ;

Madame Véronique LAURENT, Juge de paix du canton du 1er canton de Namur a établi un projet de tableau de service pendant les vacances judiciaires 2026 ;

Il y a lieu d'entériner la proposition de fixation des audiences de vacation telles que reprise au dispositif de la présente décision :

PAR CES MOTIFS,
fixons les audiences de vacation de la justice de paix du 1er canton de Namur :

Mardi 14 juillet 2026
- à 9 heures 00 (conciliations obligatoires)
- à 9 heures 30 (audience publique : contentieux locatif et citations / oppositions urgentes)

Mardi 18 août 2026
- à 9 heures 00 (conciliations obligatoires)
- à 9 heures 30 (audience publique : contentieux locatif et citations / oppositions urgentes)

En fonction du nombre de requêtes, d'autres audiences locatives seront si nécessaire fixées.

Les dossiers d'incapacités seront traités en fonction des dépôts à des audiences dédiées.

Les audiences de protection des personnes atteintes d'un trouble psychiatrique (MOP) ont lieu tous les mercredis à partir de 9 heures au Beau Vallon.

Le service de cette juridiction sera assuré par Madame Véronique LAURENT, juge de paix, sauf pour les périodes :

- du 29 juin au 3 juillet 2026,durant laquelle le service de cette juridiction sera assuré par Monsieur Jean-Philippe DEMIDDELEER, Juge de Paix et,
- Du 6 au 10 juillet 2026, durant laquelle le service de cette juridiction sera assuré par Monsieur Thomas DESSOY, Juge de Paix.
-

Ainsi fait en notre cabinet, Namur, le 27 mai 2026

Pierre MARISSIAUX
Président

Pierre Marissiaux (Signature)
Signature numérique de Pierre Marissiaux (Signature)
Date : 2026.06.03 09:49:00 +02'00'